

## DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Demande à adresser, 15 jours avant la manifestation, à [mds-usports@univ-fcomte.fr](mailto:mds-usports@univ-fcomte.fr)

<b>Organisme demandeur</b>	<b>Intitulé de la manifestation</b>
<b>Adresse</b>	
<b>Responsable de l'organisme</b>	<b>Objet de la manifestation</b>
<b>Mail</b>	
<b>Téléphone</b>	<b>Effectif attendu</b>
<b>Avez-vous une convention de partenariat avec l'UFR STAPS – Campus Sports ?</b>	<b>Personne contact</b>
<input type="checkbox"/> Oui, signée le : <input type="checkbox"/> Non	<b>Téléphone</b>

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi <i>(sous conditions)</i>	Dimanche <i>(sous conditions)</i>
<b>Date</b>							
<b>Horaire</b>							

Installation(s) demandée(s) :

Locaux	Capacités	Choix
AMPHI	110	<input type="checkbox"/>
Salle de cours	64	<input type="checkbox"/>
Salle visio-conférence <i>(salle 202 ou 302)</i>	48	<input type="checkbox"/>
Salle A Informatique	30	<input type="checkbox"/>
Salle 1 Sport Co	266	<input type="checkbox"/>
Salle 2 Combat	67	<input type="checkbox"/>
Salle 3 Danse	67	<input type="checkbox"/>
Salle Musculation	87	<input type="checkbox"/>
Salle 4 Gymnastique	60	<input type="checkbox"/>
Salle Jean-Marc Mormeck	66	<input type="checkbox"/>
Halle de sports Co	298	<input type="checkbox"/>
Mur d'escalade	40	<input type="checkbox"/>
Halle d'athlétisme	298	<input type="checkbox"/>
Terrain de rugby		<input type="checkbox"/>
Terrain Hattrick		<input type="checkbox"/>
Piste d'athlétisme		<input type="checkbox"/>
Terrain de tennis		<input type="checkbox"/>

Matériel(s) demandée(s) :

	Choix
Vidéoprojecteur	<input type="checkbox"/>
Matériel informatique	<input type="checkbox"/>
Connexion internet	<input type="checkbox"/>
Pour nous permettre la création d'une connexion internet pour chaque personne ( 1 code, 1 login, 1 mot de passe), merci de nous communiquer :	
<b>Prénom</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Mail</b>	
<b>Téléphone</b>	

### CADRE RESERVE A L'UFR STAPS

Accord   
  A titre gratuit   
  A titre onéreux   
 Observations :  
 Refus

A Besançon le :

Directeur UFR STAPS

Après décision de la Direction, une convention d'occupation des locaux à compléter vous sera transmise.  
 Merci de la retourner signée et accompagnée d'une attestation d'assurance de bien et de responsabilité civile à :  
[mds-usports@univ-fcomte.fr](mailto:mds-usports@univ-fcomte.fr)

## INFORMATIONS et CONSIGNES

Les installations sportives sont accessibles du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin **du lundi au dimanche (sous conditions)**.

En dehors de ces périodes et horaires, notamment en période de congés universitaires et période estivale du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, nous contacter par courriel à [mds-usports@univ-fcomte.fr](mailto:mds-usports@univ-fcomte.fr)

### Utilisation des locaux

Les responsables de la manifestation s'engagent à contrôler l'accès aux installations sportives lors des créneaux qui leur sont attribués. Cette surveillance implique :

- de faire respecter les règles de sécurité,
- de préserver le matériel de l'UFR STAPS et de veiller à sa meilleure utilisation possible.

### Domages aux installations sportives

L'entretien et le maintien en l'état des installations sportives sont assurés par l'UFR STAPS. Toute anomalie ou détérioration devra être immédiatement signalée. En cas de détérioration ou mise hors d'usage du matériel appartenant à l'UFR STAPS, son remplacement sera assuré par les utilisateurs.

L'UFR STAPS ont des contraintes auxquelles ils ne peuvent déroger en matière de sécurité (sécurité des personnes, des biens et des lieux).

Nous ne pouvons pas adapter ou modifier notre fonctionnement général aux demandes « hors cadre ».

Contraintes horaires (mise sous alarme des bâtiments à partir de 21h30).

Interdiction d'utiliser des cafetières ou bouilloires, seules les fontaines thermos sont autorisées.

Vente et documentation : pas de vente sur place (pratiques commerciales interdites dans les locaux de l'établissement - neutralité commerciale)

Chaque salle a un règlement spécifique affiché à l'entrée. Merci de respecter les consignes.

### Tarifs de location de salles

(Validés par le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté en date du 14 mars 2023)

Des frais de gestion peuvent s'appliquer.

Locaux	Chauffage	1 journée	½ journée	1 heure	Supplément ménage
Amphi <300 places	Avec	995 €	568 €	161 €	50 €
	sans	699 €	401 €	109 €	
Salles banalisées	Avec	258 €	174 €	71 €	
	sans	152 €	97 €	43 €	
Salles vidéo /informatique		743 €	426 €	129 €	
Salles de sports et aménagements sportifs		568 €	284 €	116 €	